



## ARRÊTÉ N° AC\_2026\_DR\_673

**Portant prolongation de délai de l'arrêté n° AC\_2026\_DR\_563 du 11/05/2026 concernant la réglementation de la circulation sur la D943 du PR 20+800 au PR 21+400, du samedi 06 juin 2026 au vendredi 26 juin 2026, à l'occasion de travaux de retrait d'un enrochement, sur le territoire de la commune de NOHANT-VIC.**

**Le Président du Conseil départemental de l'Indre,**

**Le maire de NOHANT-VIC,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la délibération CP\_20180209\_022 du 9 février 2018 adoptant le règlement de voirie départementale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2026-D-426 du 13 avril 2026 portant délégation de signature à Monsieur Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation et aux Agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2026-04-28-00011 du 28 avril 2026 portant délégation de signature à M.Rik VANDERERVEN Directeur départemental des territoires de l'Indre,

Vu l'avis permanent du Préfet de l'Indre en date du 31 mars 2022,

Vu la demande présentée le 01/06/2026 par l'entreprise MESUREUR TP demeurant 13 RTE DE LA ROCHAILLE, 36400 LA CHÂTRE,

Considérant que les travaux de retrait d'un enrochement n'ont pas pu se réaliser dans les délais prévus, il est nécessaire de prolonger le délai de l'arrêté n° AC\_2026\_DR\_563 du 11/05/2026, du samedi 06 juin 2026 au vendredi 26 juin 2026,

Sur proposition de M. le Chef de Unité Territoriale de LA CHÂTRE,

### ARRÊTENT

#### Article 1 :

L'arrêté n° AC\_2026\_DR\_563 du 11/05/2026 est prolongé du samedi 06 juin 2026 au vendredi 26 juin 2026.

#### Article 2 :

Les autres articles de l'arrêté n° AC\_2026\_DR\_563 du 11/05/2026 restent inchangés.

**Article 3 :**

M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation du Département de l'Indre,

M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre,

L'entreprise MESUREUR TP,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Secrétariat des assemblées,

Au maire de la commune de NOHANT-VIC,

Unité Territoriale de LA CHÂTRE,

La DDT/SPREN - Cité administrative - 36000 CHÂTEAUXROUX,

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME,

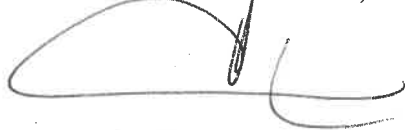
Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUXROUX,

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports,

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

Pour le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires,  
du Patrimoine et de l'Éducation,

Le Directeur des Routes,



Yann MICHON

**- 3 JUIN 2026**

Le maire de NOHANT-VIC  
PicAUD Delphine  
Nom, Prénom, Qualité *maire*



**Renseignements**

Unité Territoriale de LA CHÂTRE

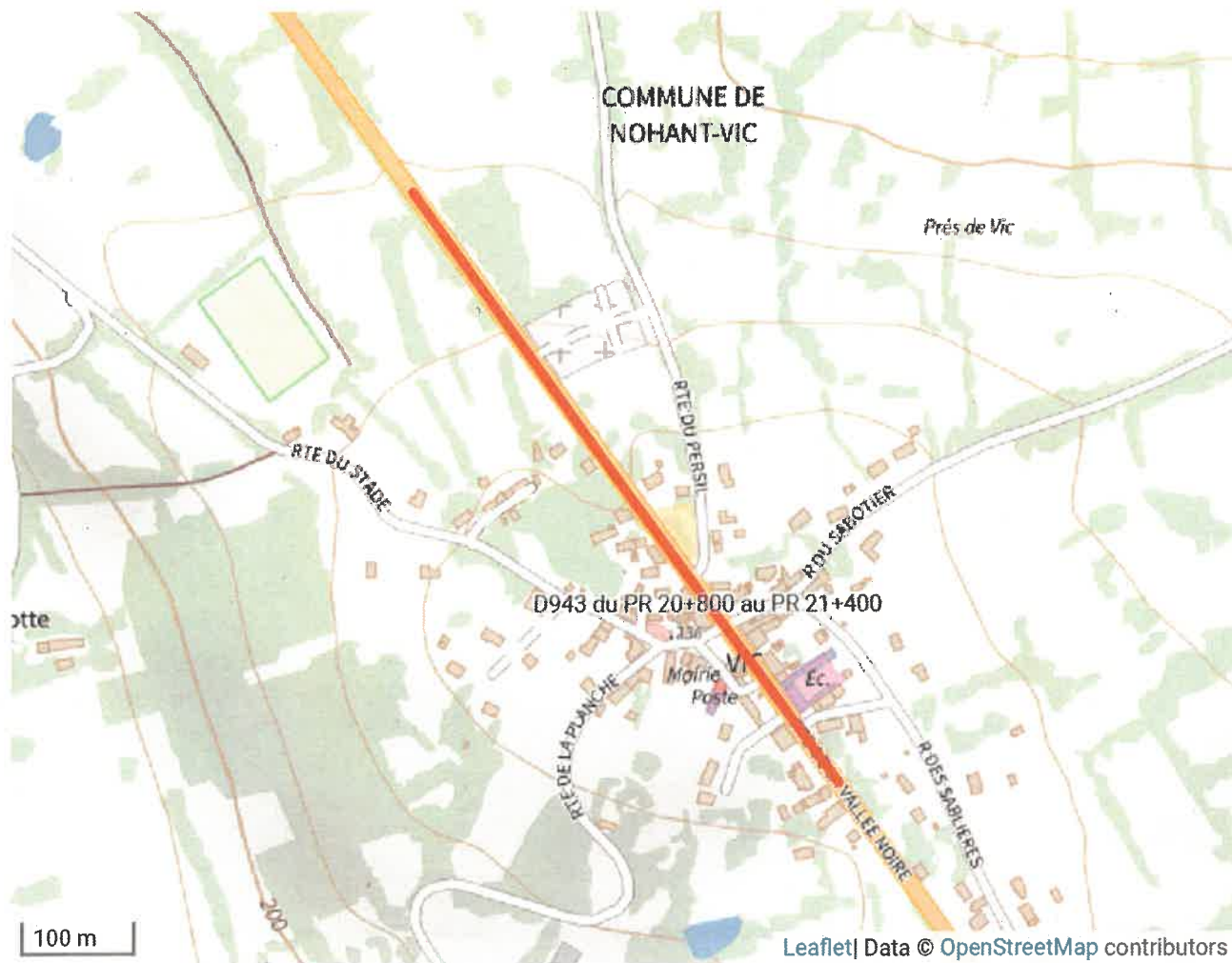
2 rue Joseph Ageorges, 36400 LA CHATRE - Tél. 02.54.62.12.20

DGARTPE-UTLACHATRE@indre.fr

**Déai et voies de recours**

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges.

## ANNEXE - LOCALISATION



## DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE